

le Grand Clermont

Lettre d'information - novembre 2023

Édito

Au cours des derniers mois, un important travail d'évaluation de notre **SCoT** (Schéma de Cohérence Territoriale) a été mené après douze années de mise en œuvre.

Vous pourrez prendre connaissance du document d'évaluation du SCoT qui a été validé en conseil syndical du 8 novembre 2023 sur notre site internet : <https://www.legrandclermont.fr>

Sans détailler ce document de plus de cent pages, il est intéressant de remarquer que l'objectif d'accueillir 50 000 habitants d'ici 2030, qui pouvait apparaître très ambitieux lorsqu'il a été défini en 2011, est maintenant, au vu des dernières données démographiques, totalement réaliste et pourrait même être dépassé.

Toutefois ce regain d'attractivité s'accompagne d'un bilan plus mitigé de notre projet politique original à l'échelon français de métropole en archipel, avec ses grandes coupures vertes et bleues versus les métropoles en tache d'huile qui n'offrent plus d'espace de respiration.

En effet tous les pôles de vie n'ont pas réussi à capter une part suffisante de nouveaux habitants pour équilibrer géographiquement l'habitat et les services de proximité. Il nous faudra corriger cela.

Quant au phénomène désormais connu sous le terme de périurbanisation, il s'est poursuivi, engendrant une consommation d'espaces naturels et agricoles, désormais plus compatible avec les objectifs de la loi Climat et résilience et l'objectif de ZAN (Zéro Artificialisation Nette) en 2050.



Le nouveau SCOT devra proposer une nouvelle manière d'aménager le territoire avec plus de sobriété, notamment foncière, tout en garantissant le maintien de la qualité de vie qui est un préalable à l'attractivité.

Voilà pourquoi il était important de mobiliser le **Conseil de développement**, instance de participation citoyenne de notre territoire (Grand Clermont, Billom Communauté, Clermont Auvergne Métropole, Mond'Arverne Communauté et Riom Limagne et Volcans).

Dans ce 4^{ème} numéro de la lettre d'information du Grand Clermont, vous pourrez découvrir les **aspirations citoyennes** du Conseil de Développement dont je remercie les membres pour leur implication au service de l'intérêt général.

Le sérieux et l'ambition de cette contribution nous oblige.

Dominique Adenot
Président du Grand Clermont



A la Une

Les aspirations citoyennes du Conseil de développement

En préalable de la démarche de révision du SCoT, le Conseil de développement du territoire du Grand Clermont a été saisi par les élus en juillet 2022 sur la question :

En 2050 sur le territoire du Grand Clermont, la vie est sobre, avec une belle qualité de vie et la justice sociale est garantie, sur quels chemins nous engageons-nous dès aujourd'hui ?

Les citoyens du Conseil de développement se sont réunis de façon mensuelle de septembre 2022 à juillet 2023 pour y répondre et ont présenté leur travail aux élus le 11 octobre à Riom.

A ce stade, il n'était pas attendu de la part des citoyens des propositions d'actions concrètes. Ils ont donc produit des **aspirations citoyennes**. Une aspiration citoyenne est un choix de société vers lequel tendre, une direction, une boussole pour le territoire.

Ces **aspirations citoyennes** exprimées par le Conseil de développement viennent nourrir la réflexion en cours des élus quant au niveau d'ambition de la révision du Scot **qui ensuite se traduira plus concrètement dans le projet politique.**

Elles se déclinent en 4 aspirations transversales et en 17 aspirations thématiques. Les 4 aspirations transversales incitent les élus à :

- élaborer un Scot ambitieux dans un contexte de bouleversements écologiques en faisant de la sobriété (foncière, dans l'usage de l'eau et de l'énergie, etc.) une pierre angulaire du nouveau projet politique,
- impulser les évolutions comportementales nécessaires à l'atténuation et à l'adapter à la crise écologique,
- dépasser les logiques administratives et à coopérer au service des habitants (par exemple dans le domaine de la mobilité)
- à associer les citoyens aux réflexions concernant les décisions qui impactent les biens communs

Les 17 aspirations thématiques sont regroupées en 6 axes :

- On cultive... de nouvelles pratiques agricoles !
- Non à la guerre de l'eau !
- Stop à l'artificialisation !
- Place à la biodiversité !
- On bouge... autrement !
- En route vers la sobriété énergétique !

Pour découvrir plus précisément ces aspirations citoyennes, cliquez [ici](#).



Plan de paysage de l'entrée Sud de l'agglomération clermontoise de Mond'arverne à la métropole

Un site d'exception sous pression

Conscients d'être dépositaires d'un patrimoine naturel, historique, archéologique et culturel d'exception, les élus du Grand Clermont ont souhaité conférer aux paysages et à l'architecture un rôle important.

Toutefois, même si le SCoT a créé une prise de conscience de la nécessité de mieux prendre en compte le paysage dans les projets de développement, cette volonté n'a su trouver une déclinaison opérationnelle, ni une assise dans les projets à plus ou moins grande échelle.

L'entrée Sud de l'agglomération, et en particulier la plaine de Sarliève rencontrait depuis plusieurs années des sollicitations de projets non coordonnés (développement de zones d'activités, d'habitat, de la Grande Halle, déplacement d'Antargaz...). A l'interface entre la Chaîne des Puys-Faille de Limagne et le Val d'Allier, à cheval sur 2 EPCI, cet espace d'entrée d'agglomération le long de l'A75 nécessitait donc une vision prospective ambitieuse. Aussi, en accord avec le Préfet, il avait été convenu de mener un schéma paysager sur ce secteur de grande sensibilité ; cette démarche étant de nature à étayer les préconisations du SCoT et des PLUI.

Une démarche préfiguratrice pour une mise en dialogue des acteurs

Préalablement à une candidature, le Grand Clermont, accompagné des services de l'Etat, a mis en place une démarche préparatoire afin de confirmer la nécessité du dépôt de candidature. Ainsi, en avril 2018 des visites et des ateliers ont été organisés, rassemblant élus et techniciens autour des enjeux de l'entrée Sud de l'agglomération. Ces temps d'échanges ont permis de confirmer la nécessité d'aller plus loin et de s'inscrire dans l'appel à projet Plan de paysage lancé par Le Ministère de la transition écologique et solidaire en juin 2018.

Aussi, la démarche est apparue comme le moyen de mettre en dialogue les différents acteurs et de chercher à se doter d'une vision partagée. Le projet du Grand Clermont sur le territoire de l'entrée sud de la métropole (de Mond'arverne à la Métropole) a été sélectionné par le Ministère de la transition écologique et solidaire fin 2018.

Le plateau de Gergovie se pose en pièce maîtresse de ce territoire contrasté, aux enjeux parfois contradictoires. Le périmètre de réflexion concerne 17 communes situées sur Mond'Arverne Communauté et Clermont Auvergne Métropole.

Entrée Sud de l'agglomération clermontoise - Périmètre d'investigation



Un prestataire pour accompagner le territoire

Une consultation a été lancée au premier trimestre 2019 pour s'adosser les compétences d'un prestataire. Le groupement retenu composé de 3 bureaux d'études -Fabriques Architectures Paysages- mandataire, Sites et Paysages-Caroline Giorgetti-Paysagiste et Urbaniste et Atelier Etno- Architecte, communication, vidéo et participation).

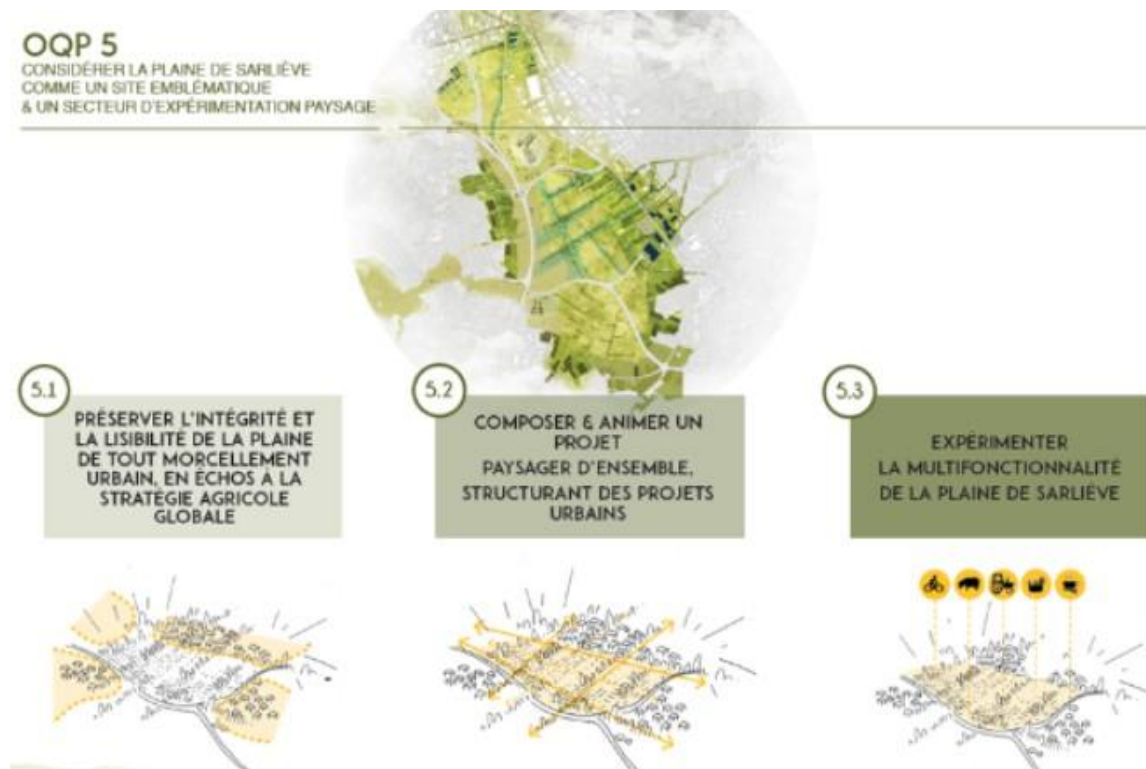
La démarche s'est déroulée en 3 temps :

- PHASE 1 : Développement d'une vision partagée
- PHASE 2 : Détermination des objectifs de qualité paysagère et de stratégie territoriale
- PHASE 3 : Définition du programme d'actions

L'étude a fait l'objet d'ateliers thématiques (Patrimoine paysager, historique et mémoriel ; hydrographie, relief, milieux naturels et biodiversité ; dynamiques agricoles et forestières ; dynamiques urbaines, infrastructures et mobilités, ainsi que des temps spécifiquement consacrés à la plaine de Sarliève qui fait l'objet d'une importante pression foncière.

Sur cet espace, 3 scénarii de développement à long terme ont été proposés :

- le scénario 1 visant une exigence qualitative (paysage, architecture, environnement) des projets au fil de l'eau
- le scénario 2 propose une réflexion paysagère sur l'ensemble de la plaine de Sarliève, réinterroge les espaces potentiellement constructibles sur le pourtour de la plaine et donne des orientations d'ensemble (plan guide dans lequel s'intègre chaque projet)
- le scénario 3 est plus ambitieux ; la volonté de préserver la terre, les sols productifs, est affirmée et devient le cœur du projet. La réflexion s'oriente sur un projet paysage d'ensemble qui vise à réinvestir les espaces déjà artificialisés, optimiser les terres agricoles, en lien avec les habitants et la proximité de la ville, développer les usages dans la plaine... Sur l'espace déjà artificialisé, exemplarité, innovation, densification, requalification, désimperméabilisation, sont de mise. Concernant l'espace agricole : la production agricole se diversifie (circuits courts, zones humides, agroforesterie, maraîchage, cueillette, élevage, arboriculture...) et s'ouvre aux consommateurs, riverains, habitants, visiteurs... (partage des espaces, lieux de découverte, sensibilisation, loisirs, déplacements). La frange urbaine est redéfinie: dimensions variables, imbrications bâti/agriculture, espaces jardinés partagés, vergers collectifs, serres... Le scénario 3 a été retenu par les membres du comité de pilotage, il doit désormais faire l'objet d'une validation définitive dans le contexte des PLUI en cours.



Une concertation à destination des habitants

Différents temps de concertation avec la population ont été mis en place : rencontre des habitants du territoire (journées européennes du patrimoine, marchés...) pour recueillir leur vision et leurs attentes en matière de paysage, questionnaire en ligne afin de recueillir plus largement les aspirations de la population.

Un plan de paysage qui se poursuit dans les projets en cours et à venir

La fin de la mission confiée au Bureau d'études ne signifie pas l'arrêt de la réflexion, ni de la mobilisation sur ce secteur vitrine du territoire, toutefois un nouveau cadre et de nouveaux financements restent à

trouver, dans la continuité du plan d'actions.

Ainsi, à court terme, différents temps d'échange sont organisés :

- avec les élus et techniciens de la métropole, ainsi qu'avec le Bureau d'études en charge du PLUI afin de faire lien entre les scénarios du plan de paysage et les OAP du PLUI sur le territoire concerné.
- avec des élus de Mond'Arverne communauté, dans la perspective de l'évolution de leur PLUI arrêté.

Le Plan d'action prévoit de travailler sur 2 documents spécifiques :

- Un plan-guide pour la plaine de Sarliève, définissant, illustrant et spatialisant les grandes intentions
- Des actions selon différents axes d'intervention

Dans la continuité du plan d'actions, un dossier fond vert pourrait être déposé afin renforcer la traduction opérationnelle. Ainsi, il conviendra concrétiser et mettre en œuvre plusieurs actions au profit de la restauration de la biodiversité, de la préservation et de la mise en valeur des paysages, de l'adaptation au changement climatique et de la promotion d'un modèle respectueux et résilient.

